

Les peuples autochtones d'Afrique Centrale prennent position

Un espace de débat et d'adoption des positions communes sur les préoccupations des peuples autochtones d'Afrique centrale par rapport aux questions de sécurisation foncière et des enjeux climatiques a été mis en place en prélude à la COP 21.

Il s'est tenu du 26 au 28 août 2015 le Colloque sous régional des peuples autochtones d'Afrique centrale sur la sécurisation foncière, la conservation et les enjeux sur le climat à Douala au Cameroun. Ce colloque organisé avec l'appui du projet GIZ d'appui à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) concourt à l'atteinte des objectifs de son volet 4 qui vise *une participation plus effective des représentants de la société civile à l'élaboration des stratégies et des politiques*. A travers cette rencontre, le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC) pourra ainsi transmettre un message clé à la (COMIFAC) pour une prise en compte lors de la finalisation de la position commune à défendre pendant la 21^{ème} Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP 21).

Cette importante rencontre a connu la participation d'une quarantaine de participants composés des représentants des organisations autochtones du Cameroun, Congo, Gabon, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tchad, de la République Centrafricaine membres du REPALEAC, des membres de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) et des partenaires au développement.

Organisé par le REPALEAC grâce à l'appui technique et financier du projet GIZ d'appui à la (COMIFAC), du Projet Régional REDD (PREREDD+) et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Colloque avait pour objectif global de créer un espace de débat et d'adoption de positions communes sur les préoccupations des peuples autochtones d'Afrique centrale par rapport aux questions de conservation de la nature, la tenure foncière et les enjeux climatiques.

A l'issue de ce colloque, des recommandations ont été adoptées, entre autres de renforcer les capacités des peuples autochtones sur le contenu des textes existants régissant la tenure foncière et en techniques de plaidoyer pour influencer le processus de la réforme foncière ; d'assurer la participation et l'implication des peuples autochtones dans la gouvernance forestière et la gestion des aires protégées en Afrique Centrale avec une attention particulière sur les femmes autochtones et de faire participer les peuples autochtones dans les processus d'élaboration et la validation des contributions nationales sur le climat qui devront être soumises avant le délai du 31 octobre 2015 fixé par le Secrétariat de la 21^{ème} COP à Paris

Un espace débat a été mis en place et une note de position sur le climat adoptée. Aussi ce colloque a permis aux participants de prendre connaissance du projet de déclaration des Chefs d'Etat et Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) sur la position commune face à la 21^{ème} COP sur les changements climatiques, de l'analyser et de faire des propositions pour la prise en compte des populations autochtones dans ledit projet de déclaration.

En effet, les engagements politiques pour le développement durable pris par les gouvernements et renouvelés à la conférence de Rio + 20 en 2012 ont été très peu suivis d'effets.

Hindou Oumarou, Coordinatrice Nationale REPALEAC Tchad et Co Présidente du Caucus mondial des autochtones: Quelle est la position du REPALEAC pour la COP 21 ?

La protection des forêts doit tenir compte des humains dont les peuples autochtones (PA) qui ont permis à cette forêt d'être maintenue jusqu'à nos jours. A cet effet, l'Accord de Paris doit inclure : le respect des droits des PA qui sera applicable à tous les Etats ; l'accès au financement de nos Etats à travers le fonds vert mais avec une fenêtre d'accès direct par la société civile et les PA sans passer par les Etats.

Nous avons aussi une position sur l'atténuation. Les PA n'ont rien à atténuer mais, l'adaptation doit être la priorité pour l'Afrique et les pays en développement surtout pour les PA à travers la valorisation de nos connaissances et savoir traditionnels qui ont permis de conserver l'environnement et surtout qui peuvent permettre de sauver la vie de tout le monde.

Pour plus de détails veuillez contacter : philippe.bamigbade@giz.de

Chantal Edoa épouse Wandja